Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260618-DL2026_6_CCAS-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de PLUGUFFAN

Séance du 16 juin 2026
Délibération n° 2026-06

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

L'an deux mille vingt-six le seize juin, à vingt heures trente minutes, le conseil d'administration du centre d'action sociale de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le 08 juin 2026, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Président du CCAS.

Etaient Présents :

- Mesdames Edith PLOUZENNEC, Sandrine CHAFFIN, Anne LE FLOCH, Marie PUECH et Annie LE BRETON.
- Messieurs Pascal LINCOT, Emmanuel HÉNAFF, Yvon JÉZÉQUEL et Joël LE LAN.

Absentes excusées :

- Mesdames Angélique LE QUÉAU et Viviane RAOUL

Monsieur Emmanuel HÉNAFF a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **Election d'un(e) vice-président(e)**

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-18 ;

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) vice-président(e).

Il demande aux candidats de se déclarer.

Est candidate : Edith PLOUZENNEC

Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret.

A obtenu : 9 voix

Mme Edith PLOUZENNEC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.

Président du CCAS
Pascal LINCOT